

## Point n° 01

# Présentation du Budget Primitif 2021 COMITÉ SYNDICAL

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14.....</b>	<b>4</b>
A – Tableau budgétaire	4
B – Commentaires	6
1 - Dépenses de fonctionnement	6
2 - Recettes de fonctionnement	8
3 - Dépenses d'investissement	10
4 - Recettes d'investissement	13
<b>II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M49 .....</b>	<b>14</b>
A – Tableau budgétaire	14
B – Commentaires	16
1 - Dépenses de fonctionnement	16
2 - Recettes de fonctionnement	18
3 - Dépenses d'investissement	19
4 - Recettes d'investissement	20
<b>III - LE BUDGET « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES » M 14 .....</b>	<b>22</b>
A – Tableau budgétaire	22
B – Commentaires	23
1 - Dépenses de fonctionnement	23
2 - Recettes de fonctionnement	24
3 - Dépenses d'investissement	25
4 - Recettes d'investissement	25

**ANNEXES :**

- Annexe 1 : Opérations identifiées GEMAPI
- Annexe 2 : Opérations identifiées Eaux Usées – Eaux Pluviales

## Rappel - La composition du budget du SyAGE

Conformément aux instructions comptables M 14 et M 49, le SyAGE dispose de 3 budgets :

I - **un budget principal M 14** dans lequel figure l'ensemble des charges et produits :

- non affectables spécifiquement à l'une des compétences : **les charges communes** (les dépenses liées au siège du SyAGE, les charges de personnels, les intérêts de la ligne de trésorerie ...)
- les dépenses et les recettes concernant uniquement la compétence **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Ce budget est financé principalement par :

- la contribution des collectivités membres ;
- la participation du budget assainissement et du budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes ;
- les subventions.

II - **un budget annexe assainissement M 49** retraçant les écritures comptables se rapportant aux eaux usées et aux eaux pluviales. Ce budget est financé principalement par :

- la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) ;
- la contribution des collectivités membres ;
- la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- les subventions.

III - **un budget annexe M 14 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »** se rapportant spécifiquement aux dépenses concernant la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et à l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres.

Ce budget est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par les partenaires financiers (l'AESN et la Région Ile-de-France).

## INTRODUCTION

Ce projet de Budget Primitif (BP) 2021 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Comité Syndical du 25 novembre 2020.

Il prend en compte l'exercice des compétences :

- assainissement des Eaux Usées collectif et non collectif ;
- gestion des Eaux pluviales ;
- GEMAPI<sup>1</sup>, compétence assurée sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le périmètre d'intervention du Syndicat, sur ce bassin, est ainsi passé de 100 km<sup>2</sup> à 1 035 km<sup>2</sup> ;
- la mise en œuvre du SAGE<sup>2</sup> de l'Yerres.

Ce projet de Budget Primitif s'articule autour des axes suivants :

- le maintien des marges de manœuvre du Syndicat à travers une capacité de désendettement inférieure à 5 ans pour la M14 et à 10 ans pour la M49 ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui augmentent malgré tout de façon marquée au niveau du budget principal M14 pour prendre en compte l'extension du périmètre d'intervention du SyAGE pour la GEMAPI ;
- la contribution GEMAPI qui est maintenue à :
  - 7,40 €/hab pour le bassin versant Yerres + 4,52 €/hab pour les collectivités concernées par la réalisation des accès aménagés et continus sur ce même bassin versant (collectivités concernées par le périmètre d'intervention du SyAGE au 31/12/2019) ;
  - 11,92 €/hab pour le bassin versant Seine ;
  - 1,00 €/hab pour le remboursement des emprunts souscrits avant le 1/01/2020 ;
- le maintien de la contribution des Eaux Pluviales à 38,80 €/hab ;
- l'augmentation de 0,05 €/m<sup>3</sup> de la redevance d'assainissement soit 0,99 €/m<sup>3</sup> ;
- le maintien de la contribution SAGE à 0.32 €/hab.

Des commentaires avec comparaison par rapport au Budget Primitif 2020 sont apportés dans les pages qui suivent.

<sup>1</sup> GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

<sup>2</sup> SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

# I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14

## A – TABLEAU BUDGETAIRE

### 1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2020	Projet de BP 2021	Evolution
011	Charges à caractère général	2 240 148,00	2 484 852,00	10,92%
	<i>dont charges 831</i>	<i>1 185 470,00</i>	<i>1 413 850,00</i>	<i>19,26%</i>
012	Charges de personnel	3 640 050,00	3 685 510,00	1,25%
	<i>dont charges 831</i>	<i>1 249 795,00</i>	<i>1 167 908,00</i>	<i>-6,55%</i>
65	Autres charges de gestion courante	308 667,00	396 005,40	28,30%
	<i>Contribution aux EP (cnes du 91)</i>	<i>0,00</i>	<i>90 792,00</i>	
	<i>Contribution à la mise en œuvre du SAGE (cnes du 91)</i>	<i>0,00</i>	<i>374,40</i>	
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 188 865,00</b>	<b>6 566 367,40</b>	<b>6,10%</b>
66	Charges financières	167 200,00	154 000,00	-7,89%
	<i>dont ligne de trésorerie (6615)</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	
	<i>dont dette SYMBAR</i>	<i>16 885,00</i>	<i>14 000,00</i>	
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	5 000,00	25,00%
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>6 360 065,00</b>	<b>6 725 367,40</b>	<b>5,74%</b>
	<i>dont charges 830 (dont ligne de trésorerie et arrondis PAS)</i>	<i>3 701 767,00</i>	<i>3 830 375,00</i>	<i>3,47%</i>
042	Amortissement des immobilisations	1 802 000,00	1 850 000,00	2,66%
023	Virement à la section d'investissement	967 321,53	1 040 799,21	7,60%
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 769 321,53</b>	<b>2 890 799,21</b>	<b>4,39%</b>
	<b>Total général</b>	<b>9 129 386,53</b>	<b>9 616 166,61</b>	<b>5,33%</b>

#### B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2020	Projet de BP 2021	Evolution
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	
70	Produits des services	850,00	950,00	11,76%
70	Participation aux charges cnes M49 + SAGE	3 437 495,97	3 709 854,05	7,92%
73	Contribution EP et SAGE à reverser	0,00	91 166,40	
74	Contribution GEMAPI	5 064 890,56	5 086 085,76	0,42%
74	Reversement abondement EP	180 150,00	180 150,00	
74	Subventions	196 000,00	297 954,40	52,02%
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6,00	
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 879 386,53</b>	<b>9 366 166,61</b>	<b>5,48%</b>
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>8 879 386,53</b>	<b>9 366 166,61</b>	<b>5,48%</b>
	<i>dont recettes 830 (dont arrondis PAS)</i>	<i>21 000,00</i>	<i>21 000,00</i>	<i>0,00%</i>
042	Amortissement des subventions	250 000,00	250 000,00	0,00%
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00%</b>
	<b>Total général</b>	<b>9 129 386,53</b>	<b>9 616 166,61</b>	<b>5,33%</b>

## 2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

## A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2020	Projet de BP 2021	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	2 005 612,00	1 655 740,00	-17,44%
21	Immobilisations corporelles	1 320 400,00	1 725 900,00	30,71%
23	Immobilisations en cours	609 024,00	492 500,00	-19,13%
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 935 036,00</b>	<b>3 874 140,00</b>	<b>-1,55%</b>
	<i>dont charges 830</i>	<i>369 000,00</i>	<i>518 200,00</i>	<i>40,43%</i>
13	Subventions	0,00	0,00	
16	Remboursement capital dette	402 360,00	413 000,00	2,64%
	<i>dont dettes SYMBAR</i>	<i>62 327,00</i>	<i>66 000,00</i>	
45	Opération pour compte de tiers	971 889,00	962 000,00	-1,02%
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>5 309 285,00</b>	<b>5 249 140,00</b>	<b>-1,13%</b>
041	Opérations patrimoniales	29 010,00	60 000,00	106,83%
040	Amortissement des subventions	250 000,00	250 000,00	0,00%
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>279 010,00</b>	<b>310 000,00</b>	<b>11,11%</b>
	<b>Total général</b>	<b>5 588 295,00</b>	<b>5 559 140,00</b>	<b>-0,52%</b>

## B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2020	Projet de BP 2021	Evolution
13	Subventions	1 190 000,00	1 240 153,60	4,21%
16	Emprunts contractés	536 374,47	272 187,19	-49,25%
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 726 374,47</b>	<b>1 512 340,79</b>	<b>-12,40%</b>
10	Dotations (FCTVA)	91 700,00	134 000,00	46,13%
	<i>dont FCTVA 830</i>	<i>14 200,00</i>	<i>23 800,00</i>	<i>67,61%</i>
45	Opération pour compte de tiers	971 889,00	962 000,00	-1,02%
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 789 963,47</b>	<b>2 608 340,79</b>	<b>-6,51%</b>
041	Opérations patrimoniales	29 010,00	60 000,00	106,83%
040	Amortissements des immobilisations	1 802 000,00	1 850 000,00	2,66%
021	Virement de la section de fonctionnement	967 321,53	1 040 799,21	7,60%
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 798 331,53</b>	<b>2 950 799,21</b>	<b>5,45%</b>
	<b>Total général</b>	<b>5 588 295,00</b>	<b>5 559 140,00</b>	<b>-0,52%</b>

Recettes réelles de fonctionnement	8 879 386,53	9 366 166,61
Dépenses réelles de fonctionnement	6 360 065,00	6 725 367,40
<b>Epargne brute (autofinancement)</b>	<b>2 519 321,53</b>	<b>2 640 799,21</b>
Amortissement du capital	402 360,00	413 000,00
<b>Epargne disponible</b>	<b>2 116 961,53</b>	<b>2 227 799,21</b>
Encours de la dette au 31/12	4 588 460,50	4 384 961,49
<b>Endettement/Epargne brute (ans)</b>	<b>1,82</b>	<b>1,66</b>

**1 -DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 - charges à caractère général

BP 2020	2 240 148 €		
BP 2021	2 484 852 €	soit	+ 10,92 %

Ce chapitre regroupe des achats divers, tels que des matériels, consommables, fluides ou prestations d'entretien, qui permettent au Syndicat d'assurer d'une part, la compétence GEMAPI et d'autre part, le fonctionnement courant de la structure.

**Les interventions en lien avec la compétence GEMAPI** sont prévues à hauteur de **1 413 k€ (1 185 k€ en 2020)**. Elles concernent principalement les prestations d'entretien et de surveillance de la rivière, des berges, des ouvrages régulateurs et des plans d'eau.

L'augmentation est liée à l'ajustement des crédits nécessaires à la poursuite de l'exercice de la compétence GEMAPI sur la totalité du bassin versant de l'Yerres. En effet, l'estimation financière faite au moment du BP 2020 était en deçà des prix pratiqués par le titulaire du marché du SMAVY (Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin Versant de l'Yerres) et elle a également été revue à la hausse au niveau des dépenses imprévisibles comme la suppression d'embâcles à l'amont.

Les crédits prennent également en compte la contribution versée au budget SAGE pour participer à la rémunération de l'animateur du Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue (CTEC-TVVB) qui intervient en partie sur la thématique GEMAPI (22 500 €).

**Les dépenses liées au fonctionnement courant de la structure et des services** sont prévues à hauteur de **1 071 k€ (1 055 k€ en 2020)**. La hausse est due :

- à la prise d'un 2<sup>e</sup> abonnement à la Fibre (+6 k€) pour assurer une continuité du service en cas de rupture d'un opérateur surtout en période de crise (crédit qui devrait baisser en 2021 avec l'adhésion du SyAGE à un groupement de commande),
- à la maintenance du nouveau logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) : ARGIS, qui est plus élevée que le précédent logiciel Elyx, qui ne sera plus mis à niveau (+ 10 k€).

Chapitre 012 - frais de personnel

BP 2020	3 640 050 €		
BP 2021	3 685 510 €	soit	+ 1,25 %

La prévision budgétaire prend en compte l'évolution mécanique de la masse salariale avec le « Glissement Vieillesse Technicité » (G.V.T.) et la réforme des PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations) mais également :

- un recrutement au service des ressources humaines compte tenu de l'évolution du nombre d'agents au SyAGE et au regard de l'augmentation des obligations réglementaires (PAS, DSN (déclarations sociales nominatives), de la mise en place des horaires variables, du télétravail, des procédures administratives renforcées pour les recrutements ...);
- l'ajournement de certains recrutements au sein de la direction GEMAPI pour permettre d'affiner les besoins au regard des embauches déjà effectuées et de la charge effective de travail sur la totalité du bassin versant de l'Yerres.

## Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

BP 2020	308 667 €		
BP 2021	396 005 €	soit	+ 28,30 %

L'augmentation constatée concerne le reversement de la contribution fiscalisée de la commune de Varennes-Jarcy au budget assainissement pour la part pluviale (90 792 €) et au budget SAGE pour la part lui revenant (374 €), écriture comptable qui était ainsi passée jusqu'en 2019.

En 2020, seule la contribution de la commune de Varennes-Jarcy restait fiscalisée. Aussi, pour permettre une meilleure lisibilité du Budget, le SyAGE avait décidé de titrer les sommes perçues directement sur les 2 budgets concernés sans transiter par le budget principal M14. La nomenclature comptable ne permettant pas cette imputation directe, à la demande de la trésorerie, le service des Finances est revenu aux écritures initiales.

Dans ce chapitre se trouvent également les dépenses suivantes :

- la subvention du Comité d'Entraide du personnel du SyAGE qui est répartie entre les 3 budgets suivant la même répartition que les charges de personnel (89 755 € en M14) ;
- les subventions aux associations (16 500 €) ;
- l'indemnité et cotisations de retraite des élus (147 028 €) ;
- la subvention aux classes d'eau (31 500 €) dont une partie provient de l'AESN (21 000 €) ;
- les franchises « sinistre responsabilité civile » (8 000 €) ;
- l'indemnité pour l'occupation de terrains boisés appartenant à l'ONF sur lesquels a été créée la Zone d'Expansion de Crues (ZEC) d'Ozoir-la-Ferrière. Le montant (11 500 €) et les modalités de versement de cette indemnité étaient fixés dans une convention, entre l'ONF et le SYMBAR, qui a pris fin en 2019. Une nouvelle convention doit être signée.

## Chapitre 66 - charges financières

BP 2020	167 200 €		
BP 2021	154 000 €	soit	- 7,89 %

Cette somme se rapporte au remboursement des intérêts des emprunts contractés par le SyAGE. Compte tenu du profil d'amortissement de la dette du syndicat et de l'absence de souscription d'emprunt depuis 2010, le montant est en baisse contrairement au remboursement du capital.

Les crédits inscrits prennent en compte également le remboursement des 8 emprunts souscrits par le SYMBAR (Syndicat Mixte du Bassin du Réveillon) automatiquement repris par le SyAGE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (14 000 €).

Conformément aux nouveaux Statuts, les emprunts antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2020, restent à la charge des collectivités à l'origine de ces écritures et donnent lieu à une contribution spécifique.

## Chapitre 67 - charges exceptionnelles

BP 2020	4 000 €		
BP 2021	5 000 €	soit	+ 25,00 %

Le montant prévu correspond :

- au versement d'indemnités en cas d'occupations temporaires de terrains privés ;
- aux annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- au versement éventuel d'intérêts moratoires dus en cas de retard de paiement.

## Chapitre 042 - amortissement des immobilisations

BP 2020	1 802 000 €		
BP 2021	1 850 000 €	soit	+ 2,66 %

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2020 et la contrepartie se trouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

## **2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### Chapitre 70 - produits des services

BP 2020	3 438 346 €		
BP 2021	3 710 804 €	soit	+ 7,92 %

Ce chapitre enregistre :

- les recettes issues d'indemnités versées par Bouygues Télécom et ERDF pour l'occupation de terrains du SyAGE (950 €) ;
- la participation des budgets annexes aux charges communes qui est chiffrée proportionnellement aux dépenses réalisées dans chacun des 3 budgets. Celle-ci est recalculée en fin d'exercice.

#### **Répartition des charges communes :**

Charges communes = dépenses de fonctionnement du budget principal M 14 codifiées 830 (chapitres 011/012/65/67) + intérêts de la ligne de trésorerie (compte 6615) + arrondis PAS (compte 65888/020) + dépenses d'équipement codifiées 830 - recettes codifiées 830 – arrondis PAS (compte 7588/020) ⇒ soit un montant de 4 303 775 € au stade du BP 2021.

Répartition entre les 3 budgets proportionnellement aux crédits inscrits :

- ⇒ au chapitre 011 (hors étude GEMAPI du budget 03)
- ⇒ au chapitre 012 divisé par 2
- ⇒ aux chapitres 20/21 et 23.

Au vu du projet de BP 2020, les charges communes seront supportées à hauteur de :

- ⇒ 13,80 % par le budget principal M14 ;
- ⇒ 85,69 % par le budget assainissement M 49 ;
- ⇒ 0,51 % par le budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

### Chapitre 73 - contributions des communes

BP 2020	0 €
BP 2021	91 166,40 €

Comme expliqué au chapitre 65, la contribution fiscalisée de la commune de Varennes-Jarcy (perçue directement sur les impôts locaux) sera de nouveau versée au budget principal M14 puis les parts concernant la gestion des eaux pluviales et la mise en œuvre du SAGE seront reversées aux budgets concernés (via le chapitre 65).



## Chapitre 74 - contributions des communes

BP 2020	5 245 041 €		
BP 2021	5 266 236 €	soit	+ 0,40 %

Les crédits concernent la contribution des collectivités adhérentes à la compétence GEMAPI.

### Pour rappel :

La contribution GEMAPI est composée de plusieurs quotes-parts auxquelles est appliqué un tarif différent. Au vu du niveau d'exécution de l'année 2020, qui a été impactée pour partie par la crise sanitaire COVID 19, et par la prise de connaissance du nouveau territoire, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs :

- **Bassin Versant Yerres 1** qui concerne toutes les missions GEMAPI dont les accès nécessaires à l'entretien des cours d'eau, lacs et plans d'eau : 7,40 €/hab
- **Bassin Versant Yerres 2** pour les accès aménagés et continus permettant l'entretien des cours d'eau, lacs et plans d'eau, et le passage des piétons. Cette quote-part ne concerne que le périmètre BV Yerres du SyAGE au 31/12/2020 : 4,52 €/hab
- **Bassin Versant Seine**, cette quote-part ne concerne que le périmètre BV Seine du SyAGE au 31/12/2020 : 11,92 €/hab
- **Ancienne**. Cette quote-part concerne les emprunts antérieurs au 01/01/2020 qui restent à la charge des collectivités à l'origine de ces écritures. Aussi, les remboursements liés à aux emprunts souscrits par le SyAGE et par le SYMBAR seront répartis entre les EPCI-FP qui ont pour membres les communes qui constituaient le périmètre d'intervention de ces syndicats. Le montant de cette quote-part reste fixée à 1€/hab.

A noter que pour déterminer le montant de la contribution afférente à chacune des quotes-parts, une comptabilisation différenciée est établie au niveau du service des finances avec une codification spécifique (BVY1, BVY2, BVS). Cependant, certaines charges concernant la compétence GEMAPI ne peuvent pas être affectées en totalité à l'une des quotes-parts. Il en est ainsi, par exemple, du personnel GEMAPI mais qui est amené à travailler aussi bien sur les dossiers du Bassin Versant Yerres 1 ou 2 et sur le Bassin Versant Seine. Aussi, comme pour les charges communes évoquées plus haut, il convient de déterminer une clé de répartition afin de répartir ces charges générales GEMAPI entre les 3 quotes-parts.

Il est proposé de garder la clé de répartition qui a été retenue par le cabinet qui a réalisé l'étude de gouvernance et qui s'appuyait sur le temps passé par chaque agent GEMAPI avec prise en compte du coût théorique de chaque grade.

Il en ressort la répartition suivante :

- 64 % pour BV Yerres 1,
- 20 % BV Yerres 2,
- 16 % pour BV Seine.

Les crédits inscrits à ce chapitre prennent également en compte le remboursement au budget GEMAPI de l'abondement de la contribution EP 2012, reversement étalé sur 5 ans soit 180 150 € /an jusqu'en 2021. Pour mémoire : au vu du résultat excédentaire de l'exercice 2011, il avait été décidé au Budget Supplémentaire 2012 d'augmenter de 900 771 € la part de la contribution communale affectée au financement des Eaux Pluviales (diminuant ainsi exceptionnellement la part GEMAPI 2012). Ceci a permis, au niveau du budget M 49, de limiter le recours à l'emprunt.

#### Chapitre 74 - dotations, subventions et participations (hors contribution des communes)

BP 2020	196 000 €		
BP 2021	297 954 €	soit	+ 52,02 %

Ces crédits comprennent les subventions de fonctionnement suivantes qui ont été estimées avec prudence :

Action I.2 du PAPI – Outils pédagogiques à destination des collèges	71 040 €
Action I.3 - I.4 et VI.1 du PAPI Complet	51 914 €
Enlèvement d'embâcles	9 000 €
Entretien des berges et de la ripisylve	120 000 €
Pâturage	15 000 €
Faucardage	10 000 €
Classes d'eau	21 000 €

#### Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

BP 2020	0 €
BP 2021	6 €

Le crédit inscrit correspond aux écritures relatives à la règle d'arrondi dans le cadre du prélèvement à la source (PAS). En effet, tous les mois la collectivité collecte l'impôt sur les revenus versés aux agents et reverse la totalité du produit du PAS par l'émission d'un mandat. Les prélèvements sont réalisés au centime d'euros alors que la somme des prélèvements reversée est arrondie à l'euro le plus proche.

Aussi, lorsque l'arrondi pratiqué est défavorable au SyAGE, il convient de passer un mandat au chapitre 65 pour constater la différence entre la somme perçue et le montant reversé, différence qui ne peut excéder 0,50 €/mois. Et lorsque l'arrondi est favorable au Syndicat, un titre est passé au chapitre 75.

#### Chapitre 042 - amortissement des subventions

BP 2020	250 000 €
BP 2021	250 000 €

Cette somme concerne l'amortissement des subventions. Il est rappelé que lorsqu'une subvention sert à financer une immobilisation amortissable, celle-ci est également amortie sur la durée d'amortissement de l'immobilisation. La contrepartie se trouve en dépenses d'investissement (chapitre 040).

### **3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### Chapitres 20, 21 et 23 - immobilisations

BP 2020	3 935 036 €		
BP 2021	3 874 140 €	soit	- 1,55 %

Le SyAGE a prévu au niveau du :

#### 1- Bassin Versant Yerres de réaliser :

- la poursuite des études complémentaires et le lancement de l'étude d'avant-projet (AVP) sur la maîtrise d'œuvre (MOE) pour la restauration de la zone humide du Blandin sur la confluence à Villeneuve-Saint-Georges ;
- les travaux de suppression des ouvrages hydrauliques sur Evry-Grégy-sur-Yerres et sur Le Plessis-Feu-Aussoux effectués dans le cadre de la restauration écologique ;
- les travaux d'amélioration du bief de Rochopt à Boussy-Saint-Antoine afin d'aider la rivière à se régénérer suite à l'abaissement du barrage effectué fin 2018 ;
- la suppression de petits seuils dans le cadre des programmes pluriannuels d'entretien et des petites opérations d'aménagement pour la renaturation des berges ;
- l'étude pour la restauration hydromorphologique des affluents de l'Yerres amont. Cette étude a pour mission de connaître l'état de l'environnement en vue de la restauration des cours d'eau ;
- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations, pour lequel le Syndicat réalisera sur plusieurs années, différentes études et actions nécessaires à l'amélioration de ses connaissances en matière de risques d'inondations fluviales. Ainsi, en 2020, dans le cadre du PAPI 3 dit « Complet », le SyAGE mènera à bien plusieurs actions telles que la pose de repères de crues, la création d'une application numérique destinée aux échanges de données, le renforcement du réseau de surveillance des crues, la mise en ligne de certaines courbes de stations hydrométriques sur le site internet, la réduction de la vulnérabilité des enjeux privés, les études complémentaires pour la mise en œuvre de scénarios visant à réduire la vulnérabilité des territoires ainsi que l'étude puis les travaux pour la réalisation d'une ZEC en forêt d'Armainvilliers à Ozoir-la-Ferrière ;
- la remise en service de la supervision de la station de Férolles avec l'acquisition d'un automate, de batteries et d'un panneau solaire ;
- les études de restauration la zone humide de la plaine de Chalandray afin de lui rendre en 2022 sa fonctionnalité initiale qui consiste entre autres à diminuer l'intensité des inondations en constituant des zones d'expansion de crue ;
- les études, dans le cadre de la continuité écologique, sur les mailles hydrauliques de Céravennes et Abbaye à Yerres et de Villeneuve-Saint-Georges;
- les grosses opérations d'entretien sur les ouvrages hydrauliques ;
- la mise en place d'une télégestion des mires existantes du bassin versant amont pour la récupération de données instantanées nécessaires à la prévision des crues ;
- le développement d'un géoportail pour diffuser les informations relatives à la compétence GEMAPI et notamment en matière d'inondation, de biodiversité, de continuité écologique et sur la trame verte et bleue ;
- la réfection de cheminements et de passerelles dans le cadre du programme pluriannuel ;
- la création du cheminement en grave entre la cascade de Périgny-sur-Yerres et le platelage en bois de Varennes-Jarcy qui n'a pu être réalisée en 2020 ainsi que la création du cheminement piéton dans la boucle du Besly de nouveau reportée en 2021 en raison de problématique foncière toujours pas résolue.
- les achats de matériels et prestations divers pour assurer certaines mesures de laboratoire s'intégrant dans le projet de continuité écologique, l'entretien des stations d'alerte, les levés topographiques ou données cartographiques ainsi que les annonces pour les futurs marchés en lien avec la rivière

2 - **Bassin Versant de la Seine** de réaliser l'étude de vulnérabilité de la digue de la Fosse aux Carpes à Draveil, indispensable pour répondre à l'obligation de classement des systèmes d'endiguement, classement qui sera appliqué à la digue en fonction du niveau de sécurité et de sureté qui ressortira desdites investigations ;

Voir en annexe 1 la liste des opérations identifiées GEMAPI.

Ces crédits comprennent également les dépenses d'investissements communes aux 3 budgets qui se rapportent essentiellement à :

- la poursuite de la maîtrise d'œuvre pour l'optimisation et la restructuration des espaces du bâtiment du SyAGE (isolation et redistribution des bureaux) ;
- l'entretien du bâtiment, l'achat de mobilier de bureau, de matériels de sécurité, de communication ou de bureautique, et de logiciels informatiques.

#### Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées

BP 2020	402 360 €		
BP 2021	413 000 €	soit	+ 2,64 %

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette souscrite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le SyAGE et par le SYMBAR. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2020 au niveau du budget M14. L'augmentation est liée au profil d'amortissement des emprunts.

#### Chapitre 45 - opération pour compte de tiers

BP 2020	971 889 €		
BP 2021	962 000 €	soit	- 1,02 %

Les crédits de ce chapitre serviront à poursuivre les travaux de suppression des seuils sur des moulins privés se trouvant à Varennes-Jarcy. Ces travaux en lien avec la continuité écologique ont pour but de restaurer les milieux à l'état naturel. Ces opérations sont intégralement financées par l'Agence de l'Eau. Le montant de la subvention figure en recettes d'investissement au chapitre 45.

#### Chapitre 040 - amortissement des subventions

BP 2020	250 000 €		
BP 2021	250 000 €		

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement d'immobilisations amortissables. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

#### Chapitre 041 - opérations patrimoniales

BP 2020	29 010 €		
BP 2021	60 000 €	soit	+ 106,83 %

Ces dépenses concernent des opérations d'ordre correspondant au virement des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation. Ces dépenses trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 041.

#### 4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

##### Chapitre 13 - subventions d'investissement

BP 2020	1 190 000 €		
BP 2021	1 240 154 €	soit	+ 4,21 %

Comme chaque année, l'estimation des subventions attendue est faite avec prudence au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget.

##### Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées

BP 2020	536 374 €		
BP 2021	272 187 €	soit	- 49,25 %

Ce besoin d'emprunt est lié au volume des travaux inscrit pour 2021 et à la prudence au niveau de la prévision des subventions.

##### Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves

BP 2020	91 700 €		
BP 2021	134 000 €	soit	+ 46,13 %

La somme prévue en 2021 correspond au FCTVA relatif aux travaux exécutés en 2020 (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051).

##### Chapitre 45 - opération pour compte de tiers

BP 2020	971 889 €		
BP 2021	962 000 €	soit	- 1,02 %

Il s'agit de la contrepartie des dépenses prévues au chapitre 45 entièrement financées par l'Agence de l'Eau.

##### Chapitre 040 - amortissement des immobilisations

BP 2020	1 802 000 €		
BP 2021	1 850 000 €	soit	+ 2,66 %

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2020 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

##### Chapitre 041 - opérations patrimoniales

BP 2020	29 010 €		
BP 2021	60 000 €	soit	+ 106,83 %

Ces recettes trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement au chapitre 041.

## II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M49

### A – TABLEAU BUDGETAIRE

#### 1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2020	Projet de BP 2021	Evolution
011	Charges à caractère général	3 730 289,00	3 741 410,00	0,30%
011	Participation aux charges communes	3 413 282,57	3 687 904,80	8,05%
012	Charges de personnel	1 512 938,00	1 530 650,00	1,17%
	<i>dont subvention CE</i>	<i>41 418,00</i>	<i>41 717,00</i>	<i>0,72%</i>
65	Autres charges de gestion courante	223 956,00	223 956,00	0,00%
	<i>reversement abondement part EP de la contribution sur 5 ans</i>	<i>180 150,00</i>	<i>180 150,00</i>	
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>8 880 465,57</b>	<b>9 183 920,80</b>	<b>3,42%</b>
66	Charges financières	1 849 660,00	1 749 230,00	-5,43%
67	Charges exceptionnelles	704 000,00	529 000,00	-24,86%
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>11 434 125,57</b>	<b>11 462 150,80</b>	<b>0,25%</b>
042	Amortissement des Immobilisations	9 150 000,00	9 300 000,00	1,64%
023	Virement à la section d'investissement	6 824 530,83	6 617 871,60	-3,03%
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>15 974 530,83</b>	<b>15 917 871,60</b>	<b>-0,35%</b>
	<b>Total général</b>	<b>27 408 656,40</b>	<b>27 380 022,40</b>	<b>-0,10%</b>

##### B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2020	Projet de BP 2021	Evolution
013	Atténuation des charges	0,00	0,00	
70	Ventes, prestations de services	24 293 656,40	24 517 016,40	0,92%
	<i>Contribution EP :</i>	<i>10 749 656,40</i>	<i>10 781 084,40</i>	<i>0,29%</i>
74	Subventions	855 000,00	603 000,00	-29,47%
75	Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 006,00	0,00%
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>25 328 656,40</b>	<b>25 300 022,40</b>	<b>-0,11%</b>
77	Produits exceptionnels	30 000,00	30 000,00	0,00%
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>25 358 656,40</b>	<b>25 330 022,40</b>	<b>-0,11%</b>
042	Amortissement des subventions	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00%
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 050 000,00</b>	<b>2 050 000,00</b>	<b>0,00%</b>
	<b>Total général</b>	<b>27 408 656,40</b>	<b>27 380 022,40</b>	<b>-0,10%</b>

## 2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

## A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2020	Projet de BP 2021	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	4 110 620,00	3 050 438,73	-25,79%
21	Immobilisations corporelles	8 956 700,00	8 214 733,06	-8,28%
23	Immobilisations en cours	13 139 323,00	17 489 838,68	33,11%
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>26 206 643,00</b>	<b>28 755 010,47</b>	<b>9,72%</b>
	dont EU	13 002 908,00	14 003 578,45	
13	Subventions	0,00	0,00	
16	Remboursement capital dette	3 991 000,00	3 934 800,00	-1,41%
16	Refinancement éventuel de la dette	0,00	0,00	
45	Opération pour le compte d'un tiers	50 000,00	223 500,00	347,00%
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>30 247 643,00</b>	<b>32 913 310,47</b>	<b>8,81%</b>
040	Amortissement des subventions	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	1 974 780,23	887,39%
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 250 000,00</b>	<b>4 024 780,23</b>	<b>78,88%</b>
	<b>Total général</b>	<b>32 497 643,00</b>	<b>36 938 090,70</b>	<b>13,66%</b>

## B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2020	Projet de BP 2021	Evolution
13	Subventions	1 300 000,00	1 355 400,00	4,26%
16	Emprunts contractés	13 267 112,17	14 896 538,87	12,28%
16	Refinancement éventuel de la dette	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>14 567 112,17</b>	<b>16 251 938,87</b>	<b>11,57%</b>
10	Dotations (FCTVA)	1 706 000,00	2 570 000,00	50,64%
27	Remboursement TVA	0,00	0,00	
45	Opération pour le compte d'un tiers	50 000,00	223 500,00	347,00%
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>16 323 112,17</b>	<b>19 045 438,87</b>	<b>16,68%</b>
040	Amortissement des immobilisations	9 150 000,00	9 300 000,00	1,64%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	1 974 780,23	887,39%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 824 530,83	6 617 871,60	-3,03%
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>16 174 530,83</b>	<b>17 892 651,83</b>	<b>10,62%</b>
	<b>Total général</b>	<b>32 497 643,00</b>	<b>36 938 090,70</b>	<b>13,66%</b>

Recettes réelles de fonctionnement	25 358 656,40	25 330 022,40
Dépenses réelles de fonctionnement	11 434 125,57	11 462 150,80
<b>Epargne brute (autofinancement)</b>	<b>13 924 530,83</b>	<b>13 867 871,60</b>
Amortissement du capital	3 991 000,00	3 934 800,00
<b>Epargne disponible</b>	<b>9 933 530,83</b>	<b>9 933 071,60</b>
Encours de la dette au 31/12	72 352 056,88	*70 049 647,19
<b>Endettement/Epargne brute (ans)</b>	<b>5,20</b>	<b>5,05</b>

\* ce montant ne prend pas en compte la souscription éventuelle d'un emprunt en 2020

**1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 - charges générales

BP 2020	3 730 289 €		
BP 2021	3 741 410 €	soit	+ 0,30 %

Ce chapitre comprend les dépenses courantes à hauteur de :

- 1 200 868 € pour les eaux usées,
- 2 538 842 € pour les eaux pluviales.

Les crédits inscrits qui restent stables par rapport à 2020 concernent :

- l'exploitation et la maintenance des ouvrages eaux usées et des ouvrages eaux pluviales telles que le remplacement de tampons, le curage des réseaux et des fosses, l'entretien des espaces verts aux abords des bassins ou des ouvrages ainsi que les analyses et interventions sur réseaux en lien avec d'éventuelles pollutions. La part liée aux Eaux Usées est moins importante que celle des Eaux Pluviales puisque l'entretien des réseaux EU est assuré dans le cadre d'une Délégation de Service Public,
- les frais de contrôles des installations privatives,
- la coopération décentralisée avec la commune de Bopa au Bénin : 25 000 €, montant subventionné à hauteur de 18 000 € par l'AESN, la commune de Crosne et le comité de jumelage (somme inscrite au chapitre 74),
- les frais en lien avec le personnel (missions, déplacements, formations, primes d'assurance garantissant les salaires,...),
- les frais financiers (TIPI, commissions d'emprunts),
- d'autres frais récurrents comme les dépenses d'énergie, d'eau et de téléphonie, et les primes d'assurance. A ces dépenses, s'ajoutent l'entretien des véhicules, la fourniture de carburant et les prestations en lien avec la cartographie.

Chapitre 011 - participation aux charges communes

BP 2020	3 413 283 €		
BP 2021	3 687 905 €	soit	+ 8,05 %

Les crédits inscrits correspondent à la participation du budget M49 aux charges générales du budget principal qui est fonction du poids du budget assainissement dans la masse cumulée des 3 budgets.

Chapitre 012 - frais de personnel

BP 2020	1 512 938 €		
BP 2021	1 530 650 €	soit	+ 1,17 %

Comme pour la M14, les crédits pour 2020 prennent en compte l'évolution mécanique de la masse salariale avec le « Glissement Vieillesse Technicité » (G.V.T.) et la réforme des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR).



#### Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

BP 2020	223 956 €
BP 2021	223 956 €

Ce chapitre enregistre les dépenses suivantes:

- les titres admis en non-valeur.
- le paiement de la franchise dans le cadre de l'assurance responsabilité civile.
- les redevances d'occupation du domaine SNCF.
- les frais de scolarité d'un apprenti au sein du pôle assainissement.
- le remboursement au budget GEMAPI de l'abondement de la contribution EP 2012, reversement étalé sur 5 ans soit 180 150 € /an jusqu'en 2021.
- L'arrondi défavorable lors du reversement à la DGFIP de la part de l'impôt sur le revenu prélevée sur la rémunération des agents.

#### Chapitre 66 - frais financiers

BP 2020	1 849 660 €		
BP 2021	1 749 230 €	soit	- 5,43 %

Ce chapitre comporte le remboursement des intérêts de la dette et la constatation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). La baisse constatée est liée au profil d'extinction de la dette du SyAGE.

#### Chapitre 67 - charges exceptionnelles

BP 2020	704 000 €		
BP 2021	529 000 €	soit	- 24,86 %

Sont notamment inscrits dans ce chapitre :

- l'annulation de titres de recettes concernant principalement la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) demandée à l'occasion des autorisations d'urbanisme ou les annulations de demandes de branchement ;
- le reversement aux riverains de la subvention de l'AESN pour la mise en conformité des installations privatives d'assainissement lorsque celle-ci remplit les conditions fixées par l'Agence de l'Eau. L'estimation inscrite au BP 2020 a été revue à la baisse. Ce poste trouve sa contrepartie en recettes de fonctionnement, au chapitre 74.
- la réalisation de travaux d'office dans l'éventualité d'un refus de mise en conformité de la part d'un usager ;
- le versement d'indemnité dans le cadre d'occupation temporaire de terrains privés.

#### Chapitre 042 - amortissement des immobilisations

BP 2020	9 150 000 €		
BP 2021	9 300 000 €	soit	+ 1,64 %

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

## 2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Chapitre 70 - ventes de produits fabriqués, prestations de service

BP 2020	24 293 656 €		
BP 2021	24 517 016 €	soit	+ 0,92 %

Ce chapitre comprend les redevances et participations suivantes :

Libellé	2020 en €	2021 en €	Variations en €
Contribution pluviale	10 749 656,40	10 781 084,40	31 428,00
Redevance Syndicale collectif	11 000 000,00	11 578 000,00	578 000,00
Redevance des Industriels	31 000,00	51 000,00	20 000,00
Redevance SIBRAV	540 000,00	530 000,00	- 10 000,00
Redevance CA Grand Paris Sud	80 000,00	60 000,00	- 20 000,00
Redevance Brie Comte Robert	220 000,00	220 000,00	-
Redevance non collectif/SPANC	13 000,00	10 000,00	- 3 000,00
PFAC <sup>1</sup>	850 000,00	526 932,00	- 323 068,00
Branchements EU/EP	610 000,00	560 000,00	- 50 000,00
Certificats de conformité (ventes) <sup>2</sup>	200 000,00	200 000,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 293 656,40</b>	<b>24 517 016,40</b>	<b>223 360,00</b>

(1) PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. La PFAC a été instituée par la délibération du 19/06/2012 et son produit dépend des autorisations d'urbanisme délivrées.

(2) Il s'agit du remboursement au Syndicat des frais de contrôle des installations privatives demandés par les riverains dans le cadre des transactions immobilières.

Concernant la redevance d'assainissement, il a été décidé, par délibération du 26 novembre 2020, d'augmenter le tarif de la part syndicale de 0.05 €/m<sup>3</sup>. Cette hausse permettra d'assurer les dépenses d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

Concernant la contribution des eaux pluviales, il a été proposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 de ne pas augmenter le tarif de 38,80 €/hab. L'évolution positive du produit, constatée dans le tableau ci-dessus, est liée à la mise à jour du nombre d'habitants.

### Chapitre 74 - subventions d'exploitation

BP 2020	855 000 €		
BP 2021	603 000 €	soit	- 29,47 %

Les subventions d'exploitation sont les suivantes :

Libellé	2020	2021	Variation
Subventions AESN (aides aux riverains)	600 000,00	425 000,00	- 175 000,00
Subventions AESN + Rég. Ile de F. + Départ. 91 (contrôles)	70 000,00	65 000,00	- 5 000,00
Subventions AESN – Forfait de gestion reversé au SyAGE pour chaque mise en conformité riverain (1)	45 000,00	45 000,00	-
Participation forfaitaire/an DSEA – protocole	50 000,00	50 000,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>765 000,00</b>	<b>585 000,00</b>	<b>- 180 000,00</b>

(1) Dans le cadre de la mise en conformité de branchements dits prioritaires en lien avec la baignade en Seine, le SyAGE percevra de l'AESN un forfait de gestion pour chaque mise en conformité menée à bien.

Comme indiqué au chapitre 011, il a également été inscrit 18 000 € de subvention pour la coopération décentralisée concernant BOPA.

#### Chapitre 75 - autres produits de gestion courante

BP 2020	180 000 €
BP 2021	180 006 €

Ce chapitre recouvre la recette provenant du doublement de la redevance d'assainissement lorsque les usagers sont non conformes et l'arrondi favorable concernent le PAS.

#### Chapitre 77 - produits exceptionnels

BP 2020	30 000 €
BP 2021	30 000 €

Ce chapitre comprend le remboursement des travaux d'office éventuels exécutés chez les particuliers qui ne veulent pas se mettre en conformité (la contrepartie se trouve au chapitre 67).

#### Chapitre 042 - amortissement des subventions

BP 2020	2 050 000 €
BP 2021	2 050 000 €

Cette somme concerne l'amortissement des subventions. Il est rappelé que lorsqu'une subvention sert à financer une immobilisation amortissable, celle-ci est également amortie sur la durée d'amortissement de l'immobilisation. La contrepartie se trouve en dépenses d'investissement (chapitre 040).

### **3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### Chapitres 20, 21 et 23 - immobilisations

BP 2020	26 206 643 €	
BP 2021	28 755 010 €	soit + 9,72 %

Le volume de dépenses d'équipement est de 14 003 578 € pour les eaux usées et de 14 751 432 € pour les eaux pluviales.

Les crédits inscrits couvrent principalement :

- **Les travaux récurrents** de remise à niveau des réseaux et bassins d'eaux pluviales;
- **le programme de réduction des inondations pluviales et de dépollution avec la création des derniers bassins paysagers ou enterrés jusqu'en 2023 ;**
- **la création, la réhabilitation et l'extension d'ouvrages EU et EP dans le cadre des extensions urbaines ou programmes de voiries ;**
- **la mise en séparatif de réseaux eaux usées et eaux pluviales principalement sur Villeneuve-le-Roi ;**
- **les divers frais d'études réalisées avant travaux et après travaux** (Diagnostic graduel, études hydrauliques, études de faisabilité, ITV, enquêtes de zonage...);
- **les opérations de dépollution des eaux pluviales ;**
- **l'étude de réduction de la vulnérabilité des réseaux et des ouvrages d'assainissement aux inondations** dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne ;
- **les diagnostics eaux usées sur les bassins de collecte** en vue de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées auxquels on associe les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales situés sur les mêmes voies ;

- **les différentes dépenses générées par ou pour les programmes de travaux** (levés topographiques, développements informatiques, achats informatiques...), parallèlement aux dépenses liées spécifiquement aux opérations d'assainissement.

Voir en annexe 2 la liste des opérations identifiées Eaux usées et Eaux Pluviales.

#### Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées

BP 2020	3 991 000 €		
BP 2021	3 934 800 €	soit	- 1,41 %

Ce montant correspond au remboursement du capital de la dette.

#### Chapitre 45 - opération pour compte de tiers

BP 2020	50 000 €		
BP 2021	223 500 €	soit	+ 347,00 %

Les crédits de ce chapitre serviront à la réalisation de travaux de mise en conformité des eaux usées et des eaux pluviales sur des bâtiments publics qui auront fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. La même somme est inscrite au chapitre 45 en recette.

#### Chapitre 040 - amortissement des subventions

BP 2020	2 050 000 €
BP 2021	2 050 000 €

Cette somme concerne l'amortissement des subventions, opérations d'ordre, avec une contrepartie en recettes de fonctionnement - chapitre 042.

#### Chapitre 041 - opérations patrimoniales

BP 2020	200 000 €		
BP 2021	1 974 780 €	soit	+ 887,39 %

Ces opérations d'ordre concernent les virements des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation.

Il est rappelé que le chapitre 041 retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Aussi, toutes les opérations susvisées figurent également en recettes d'investissement au chapitre 041.

## **4 –RECETTES D'INVESTISSEMENT**

#### Chapitre 13 - subventions d'investissement

BP 2020	1 300 000 €		
BP 2021	1 355 400 €	soit	+ 4,26 %

L'estimation des subventions a été faite au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget.

#### Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées

BP 2020	13 267 112 €		
BP 2021	14 896 539 €	soit	+ 12,28 %

Ce volume d'emprunt est nécessaire pour financer les opérations prévues au budget 2021.

#### Chapitre 10 - apports, dotations diverses

BP 2020	1 706 000 €		
BP 2021	2 570 000 €	soit	+ 50,64 %

Le SyAGE percevra le FCTVA en 2021 (taux = 16,404 %) sur les travaux qui ont été exécutés en 2020 (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051). Les recettes escomptées sont liées au niveau de mandatement au 31 décembre 2020.

#### Chapitre 45 - opération pour compte de tiers

BP 2020	50 000 €		
BP 2021	223 500 €	soit	+ 347,00 %

Il s'agit de la contrepartie des dépenses prévues au chapitre 45 que les communes concernées par la délégation de maîtrise d'ouvrage devront rembourser au SyAGE.

#### Chapitre 040 - amortissement des immobilisations

BP 2020	9 150 000 €		
BP 2021	9 300 000 €	soit	+ 1,64 %

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'en 2020 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

#### Chapitre 041 - opérations patrimoniales

BP 2020	200 000 €		
BP 2021	1 974 780 €	soit	+ 887,39 %

Il s'agit de la contrepartie des inscriptions figurant au chapitre 041 en dépenses.

### III - LE BUDGET « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » M 14

#### A – TABLEAU BUDGETAIRE

##### 1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

###### A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2020	Projet de BP 2021	Evolution
011	Charges à caractère général	24 951,00	23 200,00	-7,02%
011	Participation aux charges communes	24 213,40	21 949,25	-9,35%
012	Charges de personnel	104 090,00	104 271,00	0,17%
65	Autres charges de gestion courante	2 442,00	2 534,00	3,77%
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>155 696,40</b>	<b>151 954,25</b>	<b>-2,40%</b>
042	Amortissement des immobilisations	53 000,00	55 972,00	5,61%
023	Virement à la section d'investissement	7 453,55	2 496,00	
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>60 453,55</b>	<b>58 468,00</b>	<b>-3,28%</b>
	<b>Total général</b>	<b>216 149,95</b>	<b>210 422,25</b>	<b>-2,65%</b>

###### B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2020	Projet de BP 2021	Evolution
70	Remboursement de frais	0,00	22 500,00	
74	Subventions	62 910,48	35 027,01	-44,32%
74	Contribution des collectivités membres	120 785,92	121 421,24	0,53%
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6,00	
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>183 696,40</b>	<b>178 954,25</b>	<b>-2,58%</b>
042	Amortissement des subventions	32 453,55	31 468,00	-3,04%
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>32 453,55</b>	<b>31 468,00</b>	<b>-3,04%</b>
	<b>Total général</b>	<b>216 149,95</b>	<b>210 422,25</b>	<b>-2,65%</b>

##### 2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

###### A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2020	Projet de BP 2021	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	140 000,00	135 000,00	-3,57%
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>140 000,00</b>	<b>135 000,00</b>	<b>-3,57%</b>
040	Amortissement des subventions	32 453,55	31 468,00	-3,04%
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>32 453,55</b>	<b>31 468,00</b>	<b>-3,04%</b>
	<b>Total général</b>	<b>172 453,55</b>	<b>166 468,00</b>	<b>-3,47%</b>

###### B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2020	Projet de BP 2021	Evolution
10	Dotations (FCTVA)	0,00	0,00	
13	Subventions	112 000,00	108 000,00	-3,57%
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>112 000,00</b>	<b>108 000,00</b>	<b>-3,57%</b>
040	Amortissement des immobilisations	53 000,00	55 972,00	5,61%
021	Virement de la section de fonctionnement	7 453,55	2 496,00	
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>60 453,55</b>	<b>58 468,00</b>	<b>-3,28%</b>
	<b>Total général</b>	<b>172 453,55</b>	<b>166 468,00</b>	<b>-3,47%</b>
	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>0,00</b>	

**1 -DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 - charges générales

BP 2020	24 951 €		
BP 2021	23 200 €	soit	- 7,02 %

Ce chapitre comprend les dépenses de gestion courante qui sont liées exclusivement à la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » et notamment :

- la réalisation de plaquettes de communication ;
- les frais en lien avec le personnel (missions, déplacements, formations...);
- les frais de carburant, d'annonces, d'assurance et d'entretien des véhicules.

Chapitre 011 - participation aux charges communes

BP 2020	24 213 €		
BP 2021	21 949 €	soit	- 9,35 %

La contribution au budget annexe M14 « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes du budget général concerne les dépenses non affectables par nature à l'une ou l'autre des compétences du SyAGE (frais liés au bâtiment, charges de personnel non affectées spécifiquement à une des compétences, indemnités des élus ...).

Chapitre 012 - frais de personnel

BP 2020	104 090 €		
BP 2021	104 271 €	soit	0,17 %

Les crédits inscrits correspondent à la rémunération de l'animatrice de la CLE et de l'animateur(trice) en cours de recrutement du Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue (CTEC TVB).

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

BP 2020	2 442 €		
BP 2021	2 534 €	soit	+ 3,77 %

Ce chapitre comprend la part de la subvention au Comité d'entraide du personnel du SyAGE affectés au budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ». Le montant de cette subvention est calculée en fonction du nombre d'agent affectés audit budget par rapport à l'effectif global du SyAGE.

Chapitre 042 - amortissement des immobilisations

BP 2020	53 000 €		
BP 2021	55 972 €	soit	+ 5,61 %

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

## 2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Chapitre 70 – Produits des services

BP 2020	0 €
BP 2021	22 500 €

Il s'agit de la participation du budget principal M14 au financement de la rémunération de l'animateur du Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue (CTEC-TVB) qui intervient en grande partie sur la thématique GEMAPI (22 500 €).

### Chapitre 74 - subventions d'exploitation

BP 2020	183 696 €		
BP 2021	146 421 €	soit	- 20,29%

Ce chapitre comprend :

- les subventions de fonctionnement (23 057 €) concernant le financement du poste d'animateur du contrat trame verte et bleue de l'Yerres mais également le solde des subventions des années précédentes non encore perçues (11 970 €).
- la contribution des collectivités membres (121 421 €) dont le coût reste fixé à **0,32 € par habitant**.

Il convient de rappeler les éléments suivants :

- lorsque les habitants d'une commune sont représentés à travers plusieurs structures adhérentes, le montant de cette contribution sera réparti entre l'ensemble des collectivités les représentant ;
- concernant les groupements de collectivités territoriales, ne sont pris en compte, dans le calcul de la contribution, que les habitants des communes situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres qui ont transféré audit groupement en tout ou partie soit la gestion des eaux, soit l'assainissement, soit la gestion des eaux pluviales, soit l'eau potable ;
- une contribution minimum annuelle de 20 € a été fixée lors du débat d'orientation budgétaire 2012 compte tenu des frais fixes comme les convocations aux séances du Comité Syndical.

Par ailleurs, lorsque le territoire d'une commune ne se situe que partiellement sur le périmètre du SAGE, la population prise en compte est celle de la commune concernée pondérée par le pourcentage de la superficie du territoire situé sur le bassin versant.

### Chapitre 042 - amortissement des subventions

BP 2020	32 454 €		
BP 2021	31 468 €	soit	- 3,04%

Ce poste correspond à la quote-part des subventions transférées en section de fonctionnement.



### **3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### Chapitres 20 - immobilisations

BP 2020	140 000 €		
BP 2021	135 000 €	soit	- 3,57 %

La somme inscrite servira à poursuivre de la révision du SAGE de l'Yerres.

#### Chapitre 040 - amortissement des subventions

BP 2020	32 454 €		
BP 2021	31 468 €	soit	- 3,04 %

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement d'immobilisations amortissables. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

### **4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT**

#### Chapitre 13 - subventions d'investissement

BP 2020	112 000 €		
BP 2021	108 000 €	soit	- 3,57 %

Il s'agit du financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % des études pour la révision du SAGE de l'Yerres inscrite au chapitre 20.

#### Chapitre 040 - amortissement des immobilisations

BP 2020	53 000 €		
BP 2021	55 972 €	soit	+ 5,61 %

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2020 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

## BP 2021 - Budget principal M14

### Opérations identifiées GEMAPI

Opération	EPCI	Communes	Nature de l'opération	Montant € TTC
<b>RENATURATION DES COURS D'EAU</b>				
Etude de maîtrise d'œuvre pour la suppression du barrage de Céravennes et la réhabilitation de la Fausse Rivière	CA Val d'Yerres Val de Seine	Yerres	Réalisation des études de maîtrise d'œuvre	50 000,00 €
Etude de maîtrise d'œuvre pour la suppression du barrage de Villeneuve-Saint-Georges	CA Val d'Yerres Val de Seine / Métropole du Grand Paris	Crosne/Villeneuve-St-Georges	Réalisation des études de maîtrise d'œuvre	90 000,00 €
Etude de faisabilité pour la suppression du barrage de l'Abbaye et la réhabilitation du plan d'eau de la base de loisirs	CA Val d'Yerres Val de Seine	Yerres/Brunoy	Réalisation des études de faisabilité	90 000,00 €
Etude de maîtrise d'œuvre pour la requalification du quartier du Blandin en zone humide	Métropole du Grand Paris	Villeneuve-St-Georges	Réalisation des études de maîtrise d'œuvre	150 000,00 €
Travaux de suppression des ouvrages des moulins privés de Vaux-la-Reine et de Varennes	CC Orée de la Brie	Varennes-Jarcy	Travaux de suppression des ouvrages et de restauration hydromorphologique	1 210 889,00 €
Travaux de suppression du clapet d'Evry-Gregy-sur-Yerres	CC Brie de Rivière et Châteaux	Evry-Gregy-sur-Yerres	Travaux de suppression des ouvrages et de restauration hydromorphologique	300 000,00 €
Travaux de suppression du clapet du Plessis-Feu-Aussous	CC Val Briard	Plessis-Feu-Aussous	Travaux de suppression des ouvrages et de restauration hydromorphologique	25 000,00 €
Etude Yerres-Affluents	-	SyAGE	Etude Yerres-Affluents	30 000,00 €
Suppression de petits seuils dans le cadre des programmes pluriannuels d'entretien autorisés par la DIG	-	SyAGE	Suppression de petits seuils dans le cadre des programmes pluriannuels d'entretien autorisés par la DIG	30 000,00 €
Petites opérations d'aménagement nécessitant des DIG Aménagement : plantations, restauration hydromorphologique...	-	SyAGE	Petites opérations d'aménagement nécessitant des DIG Aménagement : plantations, restauration hydromorphologique...	70 000,00 €
Travaux d'amélioration du bief abaissé de Rochopt	CA Val d'Yerres Val de Seine	Boussy-St-Antoine	Travaux d'amélioration pour aider à la rivière à se régénérer après une période d'un an d'abaissement	80 000,00 €
Restauration de la fonctionnalité de la zone humide de la plaine de Chalandray	CA Val d'Yerres Val de Seine	Montgeron	Etude de faisabilité de restaurations de la zone humide	20 000,00 €
<b>LIAISON VERTE (accès aménagés et continus permettant l'entretien des cours d'eau et le passage des piétons)</b>				
Création d'un cheminement en grave entre la cascade de Périgny et le platelage bois de Varennes	Métropole du Grand Paris	Périgny-sur-Yerres	Travaux de création d'un cheminement en grave	140 000,00 €
Création de la liaison verte dans la boucle du Besly	CA Val d'Yerres Val de Seine	Boussy-St-Antoine	Création de la liaison verte	100 000,00 €
Reprise de cheminements de Liaison Verte	-	SyAGE	Au regard du programme annuel à établir	150 000,00 €
Réhabilitation de passerelles	-	SyAGE	Au regard du programme annuel à établir	50 000,00 €
<b>GESTION ET PREVENTION DES INONDATIONS</b>				
Action VI-2 du PAPI Yerres - Extension de la ZEC forêt d'Armainvilliers	CC Portes Briardes entre villes et châteaux	Ozoir-la-Ferrière	Réalisation des études et travaux de construction de la digue en rive droite, de réhaussement de la digue en rive gauche et de l'ouvrage régulateur	440 000,00 €
Action 5-4-20 (Secteurs vulnérables) - Digue Fosse aux carpes	CA Val d'Yerres Val de Seine	Draveil	Etudes réglementaires (étude de danger) liées à la digue Fosse aux Carpes (inscription dans futur PAPI Seine et Marne Idf)	90 000,00 €
Action V-2 (Diagnostic de réduction de vulnérabilité) Action VII-1 (Réglementation ouvrage)	-	SyAGE	Réalisation de 15 diagnostics de vulnérabilité des études de classement pour la digue du Gord	64 000,00 €
Action VI-1 (Scénarios réduction de l'aléa)	CC Val Briard	Ozouer-le-Voulgis	Etudes de maîtrise d'œuvre de la ZEC Ozouer-le-Voulgis et études d'avenant au PAPI	300 000,00 €
Action II-3 (Mise en ligne courbes stations hydro) Action I-6 (App-SyAGE)	-	SyAGE	Développement et abonnement d'App-SyAGE	75 000,00 €
Action II-1 (Installation pluvio, piezo, mires et station hydro) Action I-1 (Repères de crues) Action VI-2 (ZEC forêt d'Armainvilliers) - stations de mesure Action 2-5 (règles limnimétriques)	-	SyAGE	Installation de 8 hydro, 7 piezo et de 10 mires sur le BV, d'un système de surveillance du ru et de la nappe au droit de la ZEC d'Ozoir et de règles limnimétriques sur le BV Seine	176 500,00 €
Instrumentation des mires en amont du bassin versant	-	SyAGE	Modernisation de l'instrumentation du BV amont (mise en place de télégestion d'une dizaine de mires)	50 000,00 €
Réfection électrique des ouvrages hydrauliques régulateurs	CA Val d'Yerres Val de Seine / Métropole du Grand Paris	BV aval	Interventions lourdes de réfection électrique des barrage	120 000,00 €
réfection du génie civil des ouvrages de régulation	-	SyAGE	Réfection du génie civil des ouvrages (vannes et seuils fixes) du BV amont et des ouvrages aval	100 000,00 €
Métrologie	CC Portes Briardes entre villes et châteaux	Férolles-Atilly	remise en service de la supervision de la station de Férolles : acquisition d'un automate, de batteries et d'un panneau solaire	20 000,00 €
				<b>4 021 389,00 €</b>

## BP 2021 - Budget annexe M49

### Opérations identifiées Eaux Usées et Eaux Pluviales

Commune	Opération	Total	EU et EP		EU		EP		Total
			EFCO/Etudes	Investigations	MOE Conception EU	MOE Réalisation & TVX EU	MOE Conception EP	MOE Réalisation & TVX EP	
BRUNOY	Clos des chardonnerets	2 240 959 €	- €	- €	- €	191 413 €	- €	126 074 €	317 487 €
BRUNOY	Wittlich	268 600 €	18 480 €	35 240 €	- €	- €	- €	- €	53 720 €
BOUSSY-ST-ANTOINE	Vieux Pont	2 755 921 €	33 636 €	28 714 €	25 200 €	- €	- €	- €	87 549 €
DRAVEIL	Avenue du bois	3 050 724 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 130 445 €	1 130 445 €
MAROLLES-EN-BRIE	Rue des Blés d'Or/ Grands roseaux	755 692 €	- €	- €	- €	314 091 €	- €	174 278 €	488 369 €
MONTGERON	Sentier des roches & rue d'Yerres phase 1	3 222 503 €	- €	- €	- €	632 408 €	- €	832 516 €	1 464 924 €
MONTGERON	Sentier des roches & rue d'Yerres phase 2	2 395 521 €	3 750 €	18 385 €	- €	- €	14 952 €	- €	37 087 €
SANTENY	Ravel - Faure - Berlioz	2 584 834 €	- €	- €	- €	432 608 €	- €	58 945 €	491 553 €
SANTENY	Ru de Choigny	969 500 €	15 000 €	46 200 €	13 440 €	295 225 €	5 760 €	126 525 €	502 150 €
SANTENY	RN19	1 812 469 €	- €	10 598 €	14 663 €	810 750 €	17 213 €	951 750 €	1 804 973 €
VALENTON	Etienne Dolet	1 337 680 €	4 860 €	15 090 €	- €	- €	- €	- €	19 950 €
VARENNES	Fossé de contournement	100 751 €	- €	- €	- €	- €	3 000 €	32 320 €	35 320 €
VIGNEUX-SUR-SEINE	Darse - Dépollution	2 561 087 €	27 900 €	30 010 €	- €	- €	- €	- €	57 910 €
VIGNEUX-SUR-SEINE	Pierre Marin phase 1	2 842 506 €	- €	- €	- €	1 299 254 €	- €	- €	1 299 254 €
VIGNEUX-SUR-SEINE	Pierre Marin phase 2	635 940 €	- €	- €	9 985 €	- €	- €	- €	9 985 €
VIGNEUX-SUR-SEINE	Ambroise Paré	1 098 356 €	- €	7 700 €	- €	245 398 €	- €	299 930 €	553 028 €
VIGNEUX-SUR-SEINE	Quai des tilleuls	643 066 €	- €	6 000 €	- €	318 533 €	- €	- €	324 533 €
VIGNEUX-SUR-SEINE	Dépollution du ru d'Oly	3 545 100 €	- €	- €	- €	- €	52 500 €	- €	52 500 €
VILLECRESNES	Réveillon - Dr Bertrand - Richerand- Perdrix - Chevreuils- Lièvres	5 410 803 €	- €	- €	- €	1 106 809 €	- €	803 092 €	1 909 901 €
VILLECRESNES	Etoile - BV Allée Royale	5 819 893 €	- €	- €	- €	863 808 €	- €	2 756 555 €	3 620 364 €
VILLECRESNES - YERRES	Grosbois 2	2 216 685 €	- €	- €	- €	- €	- €	601 980 €	601 980 €
VILLENEUVE-LE-ROI	Gilbert	48 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	48 000 €	48 000 €
VILLENEUVE-LE-ROI	Guillemic	2 413 201 €	8 373 €	9 255 €	16 601 €	355 002 €	13 582 €	285 888 €	688 703 €
VILLENEUVE-LE-ROI	Galliéni	1 473 665 €	544 €	17 673 €	3 000 €	- €	15 000 €	- €	36 216 €
VILLENEUVE-LE-ROI	Paul Painlevé /Voie de Seine	666 500 €	- €	77 000 €	- €	155 132 €	- €	434 368 €	666 500 €
VILLENEUVE-LE-ROI	Raymond ML et rue du pont	1 164 390 €	- €	38 800 €	- €	341 826 €	- €	220 969 €	601 595 €
VILLENEUVE-LE-ROI	Voltaire	2 163 644 €	- €	- €	- €	86 777 €	- €	326 446 €	413 222 €
VILLENEUVE-ST-GEORGES	Carnot	1 671 951 €	- €	- €	- €	157 879 €	- €	- €	157 879 €
VILLENEUVE-ST-GEORGES	Janin	2 159 414 €	- €	5 560 €	- €	421 558 €	- €	582 152 €	1 009 270 €
VILLENEUVE-ST-GEORGES	Ru d'Oly: réouverture	1 203 040 €	24 000 €	31 888 €	27 237 €	- €	- €	- €	83 125 €
VILLENEUVE-ST-GEORGES	Quartier Blandin, phase 1	1 239 041 €	24 000 €	46 288 €	23 346 €	- €	- €	- €	93 634 €
VILLENEUVE-ST-GEORGES	Quartier Blandin, phase 2	2 407 602 €	24 001 €	40 240 €	46 530 €	- €	- €	- €	110 771 €
VILLENEUVE-ST-GEORGES	Supression du sous vide et du by pass Ferry Pelloutier	5 469 910 €	58 800 €	167 860 €	- €	- €	- €	- €	226 660 €
VILLENEUVE-ST-GEORGES	Réhabilitation et redimensionnement du quartier Triage	4 271 002 €	- €	- €	130 893 €	- €	- €	- €	130 893 €
VILLENEUVE-ST-GEORGES	Quartier Nord	2 802 941 €	18 833 €	35 388 €	26 250 €	- €	26 250 €	- €	106 721 €
YERRES	Paul Doumer	1 021 273 €	- €	- €	- €	- €	- €	381 737 €	381 737 €
YERRES	Legrand	560 500 €	- €	- €	- €	179 899 €	- €	156 401 €	336 300 €
SYAGE	Schéma directeur EU	690 897 €	310 904 €	- €	- €	- €	- €	- €	310 904 €
			573 080 €	667 889 €	337 144 €	8 208 369 €	148 257 €	10 330 372 €	20 265 111 €

#### Liste des opérations PAPI

GESTION ET PREVENTION DES INONDATIONS					
Action 5-4-19 (Vulnérabilité des réseaux EP BV Seine)	CA Val d'Yerres Val de Seine / Métropole du Grand Paris	BV Seine	Etude de vulnérabilité aux inondations des réseaux eaux pluviales du bassin versant Seine (PAPI SMF)		118 000,00 €
Action 5-4-19 (Vulnérabilité des réseaux EU BV Seine)	CA Val d'Yerres Val de Seine / Métropole du Grand Paris	BV Seine	Etude de vulnérabilité des réseaux eaux usées du bassin versant Seine (PAPI SMF)		118 000,00 €
Action V-1 (Vulnérabilité des réseaux EP BV Yerres)	CA Val d'Yerres Val de Seine / Métropole du Grand Paris	BV Yerres aval	Etude de vulnérabilité des réseaux eaux pluviales du bassin versant Yerres aval (PAPI Yerres)		75 000,00 €
Action V-1 (Vulnérabilité des réseaux EU BV Yerres)	CA Val d'Yerres Val de Seine / Métropole du Grand Paris	BV Yerres aval	Etude de vulnérabilité des réseaux eaux usées du bassin versant Yerres aval (PAPI Yerres)		75 000,00 €
					386 000,00 €